

#### Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

## PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 10 août 2004 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire :

Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères :

Madeleine Devin

**Lorraine Boucher** 

**Messieurs les Conseillers:** 

Gilles Lachance Pascal Dion Gilles Gamache Christian Breton

Directeur-général:

**Daniel Dufour** 

## 1.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. le maire souhaite la bienvenue à la population. La séance débute par un moment de silence.

04-00-113

## 2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-08-114

## 3.- <u>ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE DU 20</u> <u>JUILLET 2004</u>

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 20 juillet 2004 soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant la précision suivante :

À la période de questions des conseillers, à la fin du 1<sup>er</sup> paragraphe, par l'ajout de la phrase suivante :

« Mme Devin fait d'ailleurs référence à des lettres de désaccord reçues ».

À la période de questions des conseillers, à la fin du dernier paragraphe, par le remplacement de l'expression «assemblée publique de consultation » par « soirée d'information ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution

04-08-115

#### Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

#### 4.- ADOPTION DES COMPTES – JUILLET 2004

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juillet 2004 s'élevant à 299,145.56\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 25,224.20\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le maire Jacques Bérubé quitte la table des délibérations le temps des débats pour la prochaine question en dénonçant son intérêt. M. le promaire Gilles Lachance prend donc la présidence de l'assemblée.

5.- RÉSOLUTION - LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 04-364 - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 02-351 PORTANT SUR LES POSSIBILITÉS DE LOCATION D'UN TERRAIN DE MAISON MOBILE VACANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais possède un vaste inventaire de terrains de maison mobile vacants qu'il convient de rendre disponibles aux propriétaires de maisons mobiles sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a régulièrement été donné en date du 11 mai 2004;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Lorraine Boucher Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**D'ADOPTER** le règlement no 04-364 ayant pour objet de modifier le règlement 02-351 portant sur les possibilités de location d'un terrain de maison mobile vacant.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution en signalant que ce règlement n'est pas équitable envers tous les entrepreneurs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. le maire Jacques Bérubé reprend la présidence de l'assemblée.

6.- <u>RÉSOLUTION - PAIEMENT - LES FORAGES L.B.M. INC. - PROJET DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE</u>

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 décembre 2003 et suivant la résolution 03-12-148, la Ville de Chapais octroyait à la firme Forage LBM inc. le contrat d'aménagement de puits d'alimentation en eau souterraine, de piézomètres et de réalisation d'essais de pompage pour la somme de 418,083.67\$;

04-08-116

04-08-117



No de résolution ou annotation

### Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été réalisé en grande partie et que les essais de pompage de longue durée sont en voie d'être complétés;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà fait l'objet d'un paiement de 62,459.00\$ plus taxes en date du 19 mars 2004 en vertu du décompte progressif no 1 et d'un second paiement de 76,680.00\$ plus taxes en vertu du décompte progressif no 2;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion Appuyé par M. le conseiller Gilles Gamache

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement de la somme de 18,099.69\$ plus taxes à l'attention de la firme Les Forages L.B.M. inc. pour les travaux de recherche en eau souterraine réalisés en date du 11 juin 2004 apparaissant au décompte progressif no 3.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

04-08-118

# 7.- RÉSOLUTION – PAIEMENT – LES LABORATOIRES S.L. INC. – PROJET DE RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 14 octobre 2003 et suivant la résolution 03-10-134, la Ville de Chapais remettait en vigueur le mandat de la firme « *Les laboratoires S.L. inc.* » axé sur la recherche en eau souterraine;

**CONSIDÉRANT QUE** par la suite, le mandat a traversé diverses étapes soit la production du rapport d'études hydrogéologiques (étape 2) et le suivi des essais de pompage relatifs à l'étape 3;

## EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des honoraires encourus par la firme Les Laboratoires S.L. inc. s'établissant à 12,030.00\$ plus taxes suivant la facture no 21216 émise en date du 30 juin 2004.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

#### **UESTIONS DES CONSEILLERS**

Mme la conseillère Madeleine Devin demande pour quelle raison le caucus de ce soir s'est-il tenu avant 18h30. Elle demande un compte-rendu sur l'évolution du dossier du parc récréatif et du dossier de négociation des cadres municipaux. Elle communique sa déception face au moment de la rencontre du 29 juillet dernier en pleines vacances estivales. Elle demande des explications sur le niveau du bassin de lixiviat. Elle demande si le maire a reçu la lettre des autochtones indiquant leur position face au projet porcin. Elle demande quand le conseil répondra aux questions non répondues lors de l'assemblée publique de consultation. Elle demande si la Ville a obtenu une lettre d'intention de l'entreprise Chapais Énergie pour brûler le purin de porc.



No de résolution

### Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Elle demande pourquoi il y a eu une assemblée spéciale le 23 juillet dernier. Elle demande s'il y aura un référendum à l'égard du projet porcin.

M. le conseiller Gilles Lachance demande si on procédera à une opération de rapiéçage des rues et invite le directeur-général à une inspection d'un secteur problématique.

M. le conseiller Gilles Gamache demande si la ville de Chapais a reçu une autorisation du ministère de l'Environnement pour l'élimination du lixiviat. Il rappelle que diverses crevasses et altérations de la chaussée sont visibles sur le boulevard Springer. Il demande si la municipalité peut avoir une compensation financière pour la mousse utilisée au poste d'Hydro-Québec. Il rappelle aux citoyens l'importance d'appeler la SQ au 310-4141 lorsqu'il y a un problème de sécurité publique.

M. le maire Jacques Bérubé fait une mise au point pour les dépenses reliées à l'étude de préfaisabilité du complexe porcin. Il est faux de prétendre que la ville a dépense 145000\$, la ville ayant dépensé 45000\$ et le solde ayant été assumé par des partenaires financiers. M. le maire ajoute qu'une rencontre s'est tenue pour l'étude d'impact et que des réponses lui parviendront dans les prochaines semaines.

#### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Remerciements pour le gravier déposé au pied de la croix des Chevaliers de Colomb. Informations transmises à l'effet que la sentinelle préparera un cahier spécial pour le 50<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Chapais.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme la conseillère Lorraine Boucher appuyée par M. le conseiller Gilles Gamache et faîte.

Jacques Bérubé

Maire

Daniel Dufbur

Directeur-général

Greffier et Trésorier